



crédit photo : Thierry Poletti

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES

Base de l'étude

Les dix communes de l'Île de Ré.

Sources

www.impots.gouv.fr/portail/statistiques

www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

Analyse

Evolution des bases nettes d'imposition :

Les nouvelles constructions, les agrandissements, les modifications de constructions... tout comme les augmentations annuelles établies par l'Administration Centrale ont une influence sur les bases d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Toutes les communes de l'Île de Ré ont ainsi connu, sur la période de 2002 à 2019, des augmentations significatives de leurs bases nettes d'imposition : de 121,04 % pour la commune de Loix (soit 4,78 % / an) à 67,00 % pour la commune de Saint-Martin-de-Ré (soit 3,06 % / an).

En valeur les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les bases les plus élevées (supérieures à 5,8 M€ en 2019) et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles (inférieures à 2,4 M€ en 2019).

Evolution des taux d'imposition :

Les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont très disparates d'une commune à l'autre : entre 2002 et 2018 le taux le plus faible relevé est celui de la commune du Bois-Plage-en-Ré (en 2002 à 7,64 %) et le taux le plus élevé est celui de la commune de Rivedoux-Plage (21,71 % à partir de 2016).

La commune de Rivedoux-Plage se distingue pour les taux les plus élevés et celle du Bois-Plage-en-Ré pour les plus faibles.

Quoi qu'il en soit toutes les communes ont augmenté leur taux d'imposition entre 2002 et 2018, la prime de la modération revenant à la commune de La Couarde-sur-Mer (13,27 % sur la période soit 0,74 % / an), suivie de près par la communes de La Flotte (15,49 % sur la période soit 0,85 % / an). A l'inverse la commune du Bois-Plage-en-Ré (47,12 % sur la période soit 2,30 % / an) se distingue avec la variation la plus élevée.

Evolution du nombre d'assujettis :

Pour la période disponible (2009 à 2019), le nombre d'assujettis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est en hausse pour toutes les communes de l'Île de Ré.

C'est la commune de Rivedoux-Plage qui enregistre la hausse annualisée la plus importante avec 1,92 %.

On notera sans surprise que les communes de Sainte-Marie-de-Ré, La Flotte et Le Bois-Plage-en-Ré ont les nombres d'assujettis les plus élevés et les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix les plus faibles.

Evolution du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est, avec la Taxe d'Habitation, une des sources principales de revenus des dix communes de l'Île de Ré. Sur la période étudiée, qui couvre de 2002 à 2019, le produit annuel de cette taxe s'échelonne de 116 k€ à 957 k€ : c'est la commune de La Flotte qui est la mieux dotée en la matière et celle de Loix qui l'est le moins.

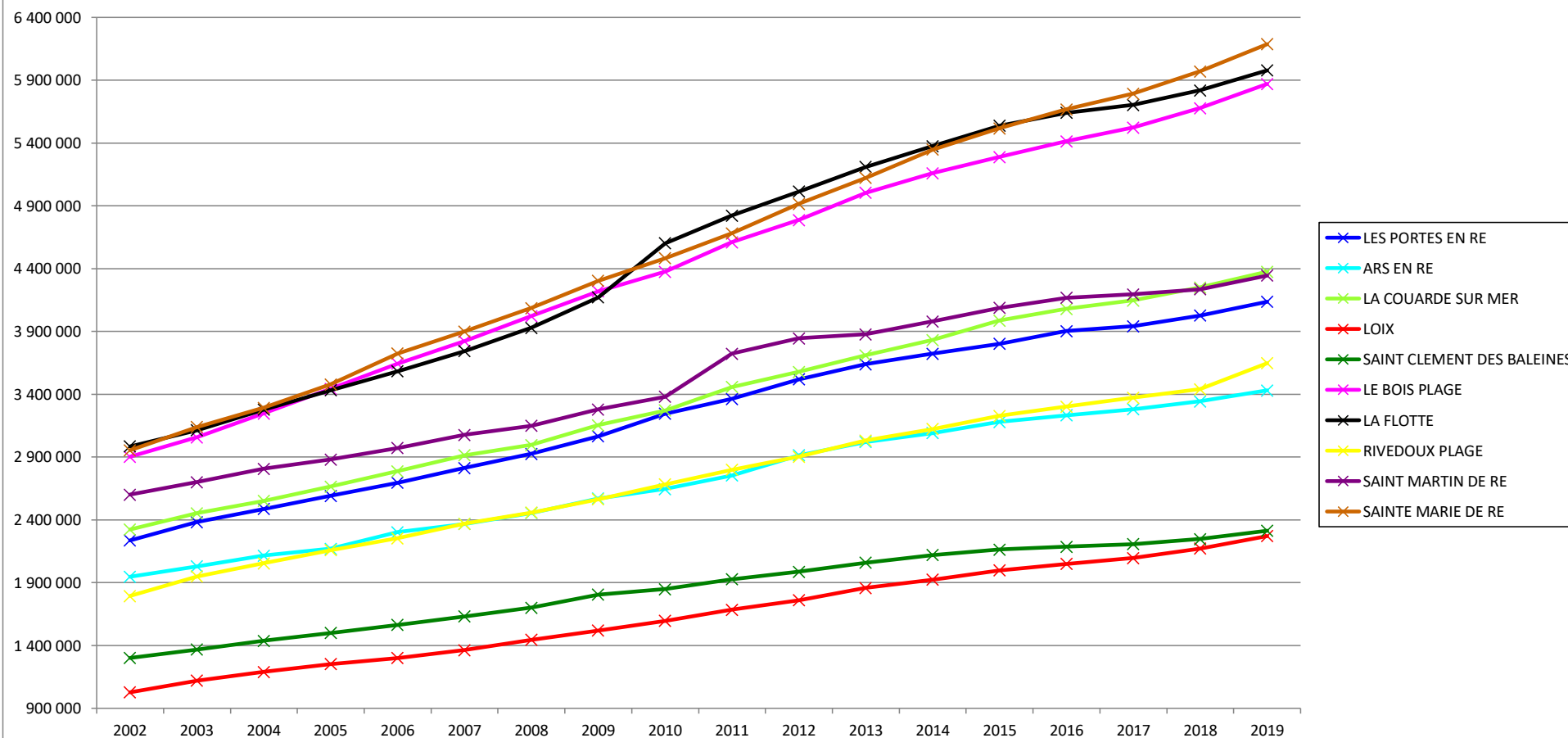
En terme d'évolution, sur cette période de dix-sept ans, toutes les communes de l'Île de Ré ont plus que doublé le produit retiré de leur Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : d'une augmentation de 197,46 % (soit 6,62 % / an) pour la commune du Bois-Plage-en-Ré à une augmentation de 113,14 % (soit 4,55 % / an) pour la commune de La Couarde-sur-Mer.

On peut également évaluer les parts respectives de la variation des bases et de la variation des taux dans l'augmentation totale du produit de cet impôt local : pour les dix communes de l'Île de Ré l'augmentation des bases reste prépondérante sur la période 2002 / 2019 même si pour la commune du Bois-Plage-en-Ré la répartition est quasi équilibrée (51,76 % versus 48,24 %) ; à l'inverse pour la commune de La Couarde-sur-Mer la variation de la base est prépondérante (77,95 % versus 22,05 %)



Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Bases nettes imposables en € entre 2002 et 2019

Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

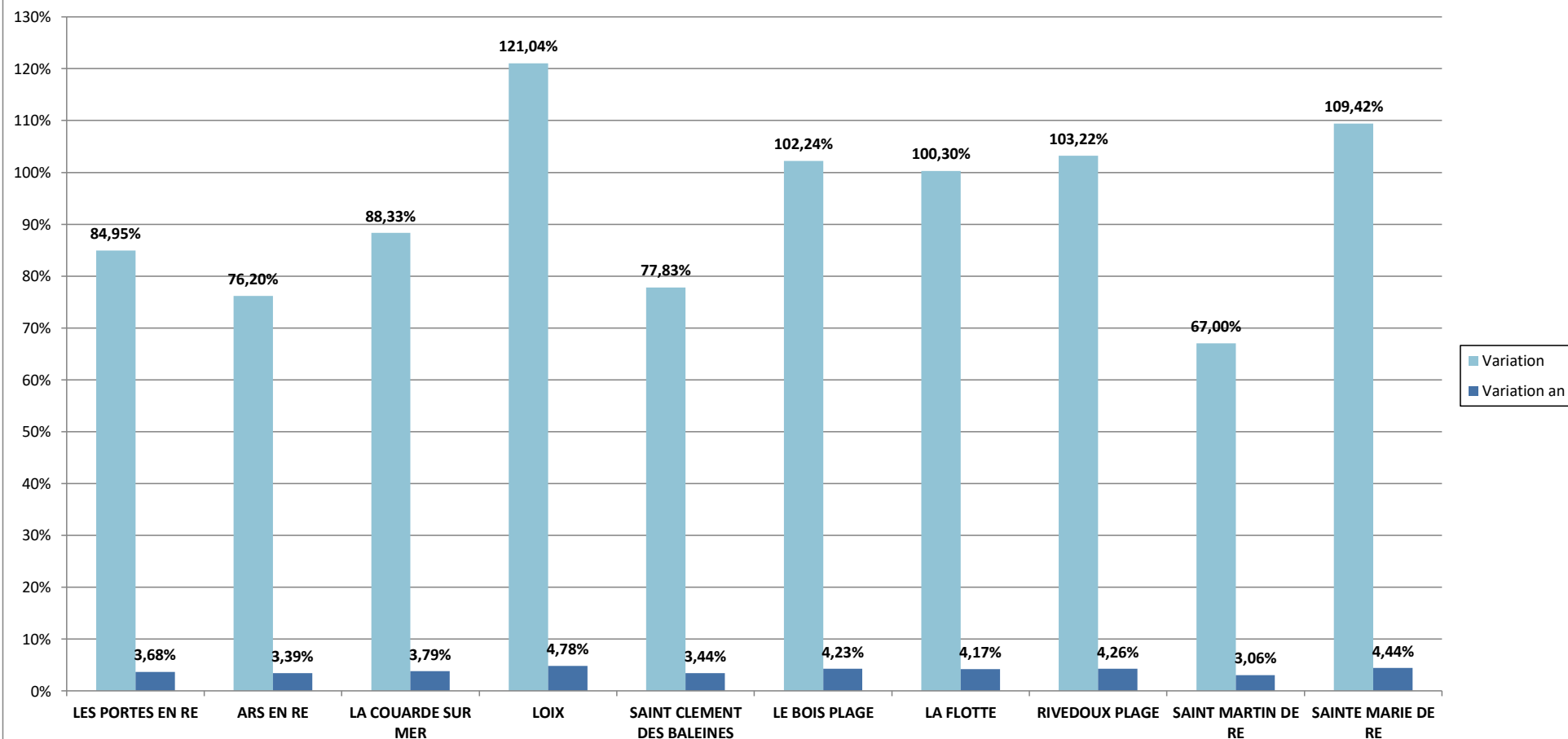




credit photo : Thierry Poletti

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Variations des bases nettes imposables en € entre 2002 et 2019

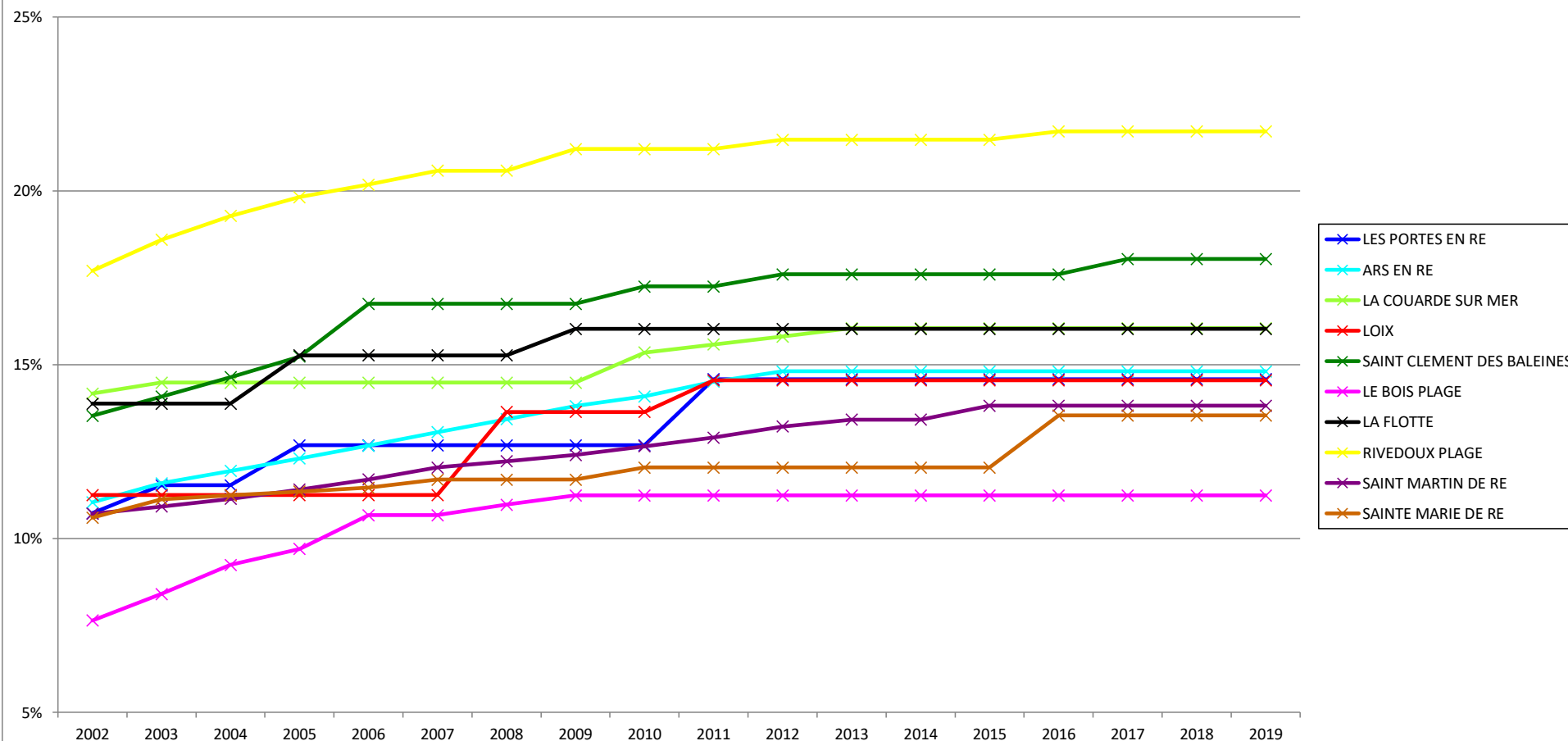
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Taux entre 2002 et 2019

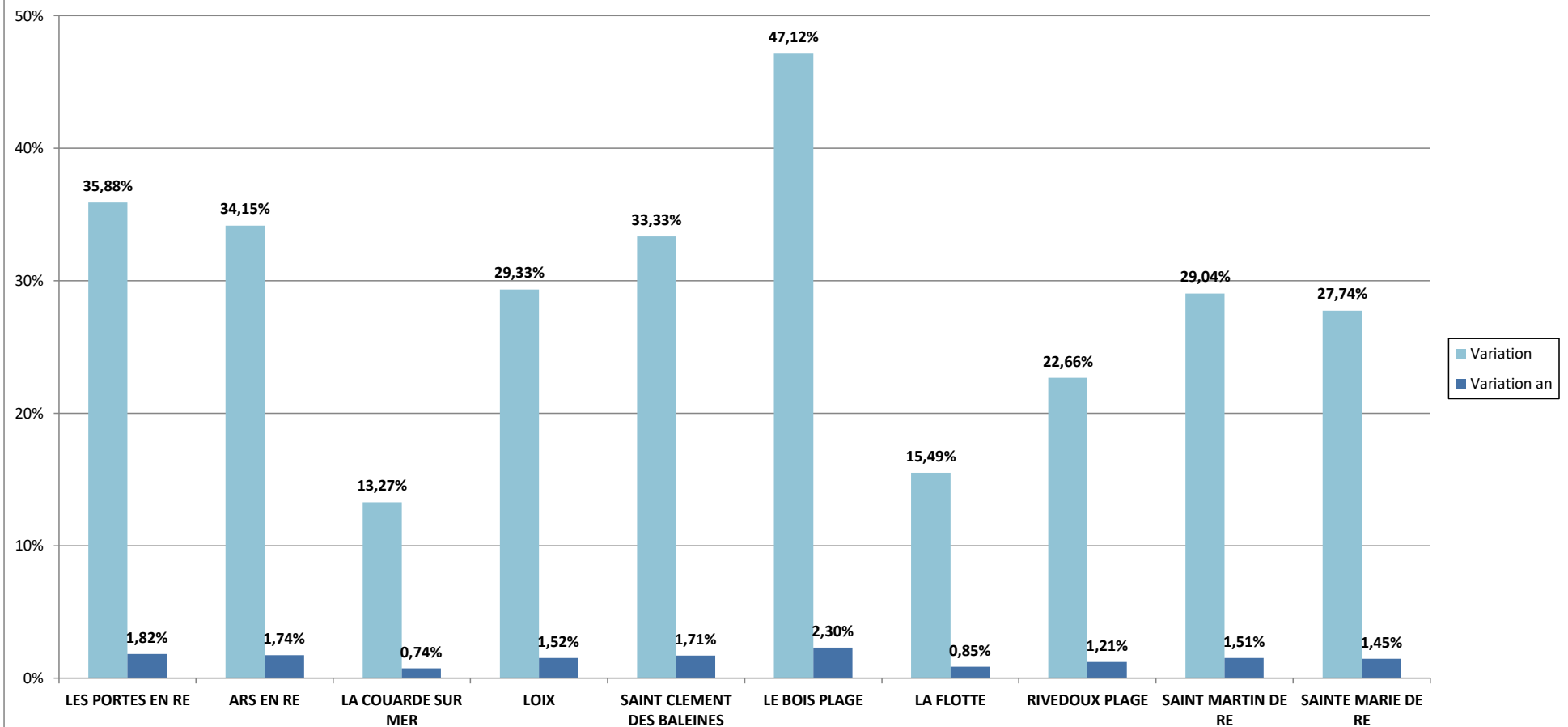
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





Taxe sur le Foncier Bâti - Variations des taux entre 2002 et 2019

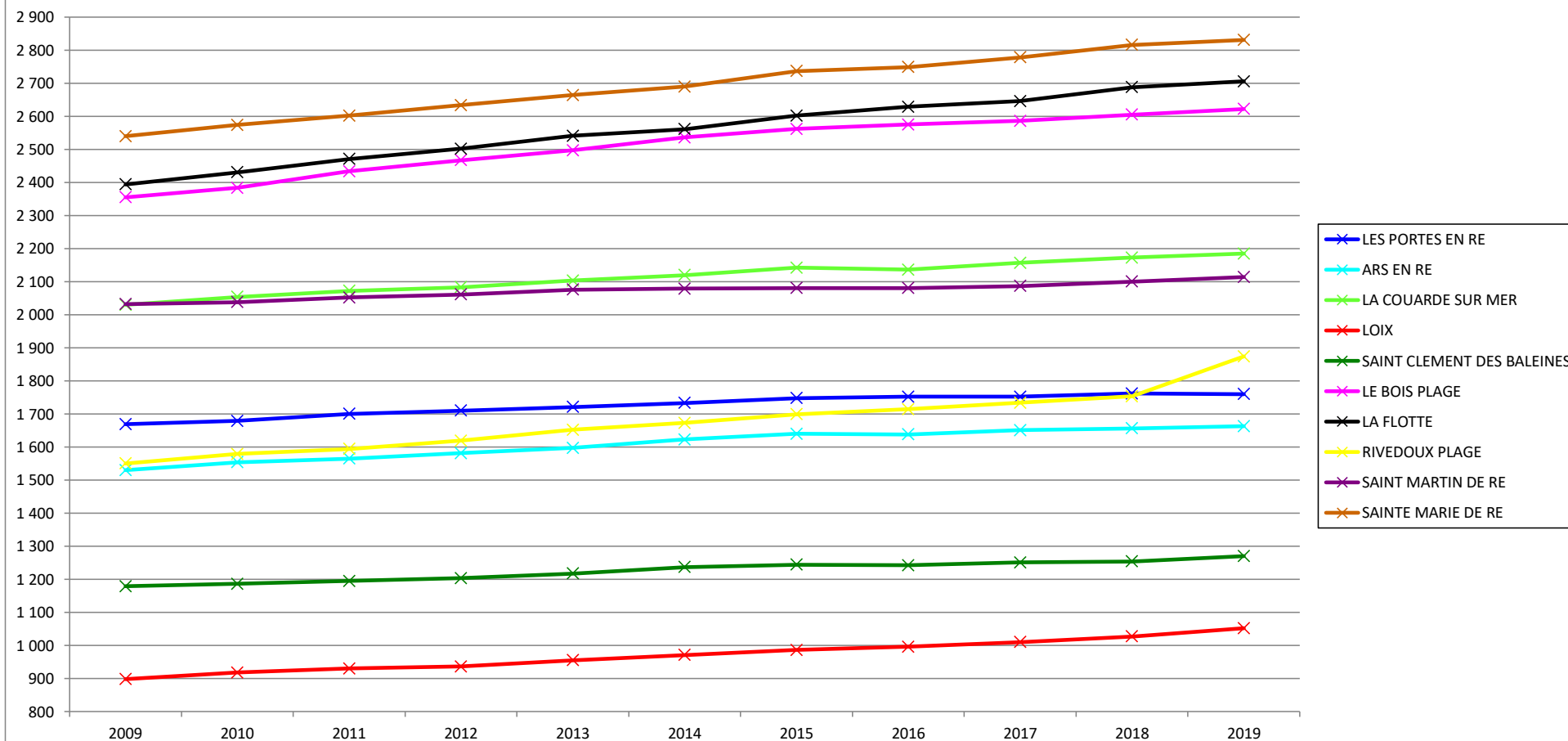
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Nombre d'assujettis entre 2009 et 2019

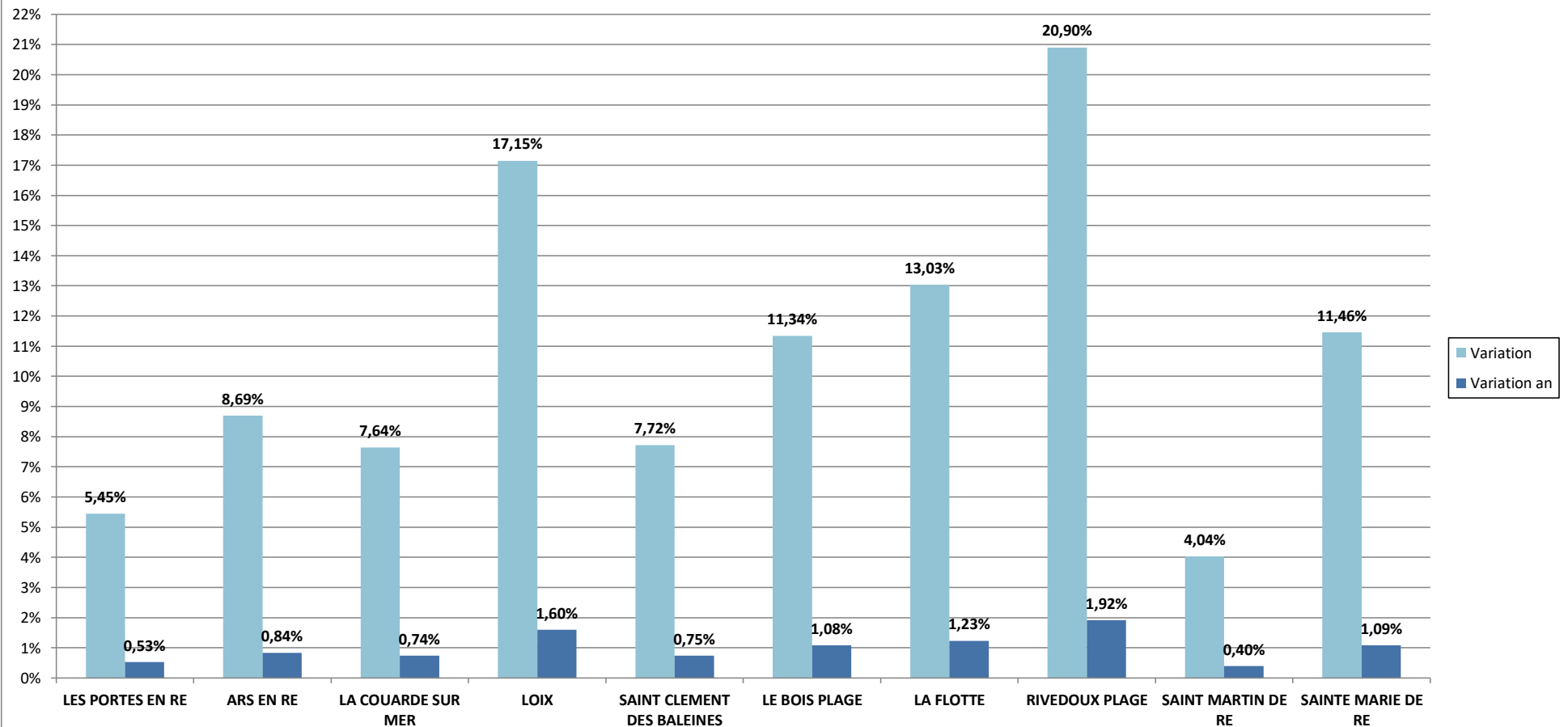
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





Taxe sur le Foncier Bâti - Variations du nombre d'assujettis entre 2009 et 2019

Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

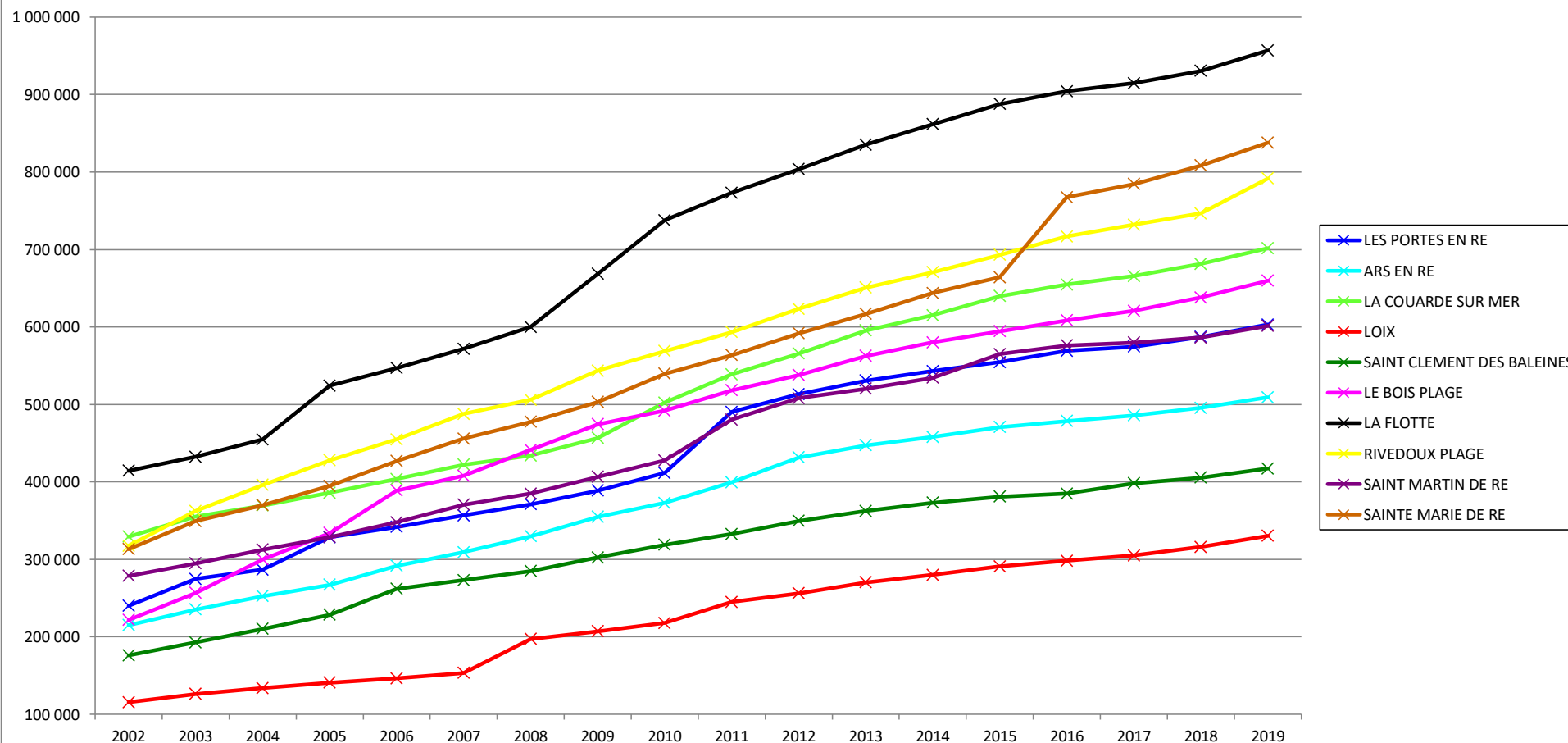




credit photo : Thierry Poletti

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Montants en € entre 2002 et 2019

Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

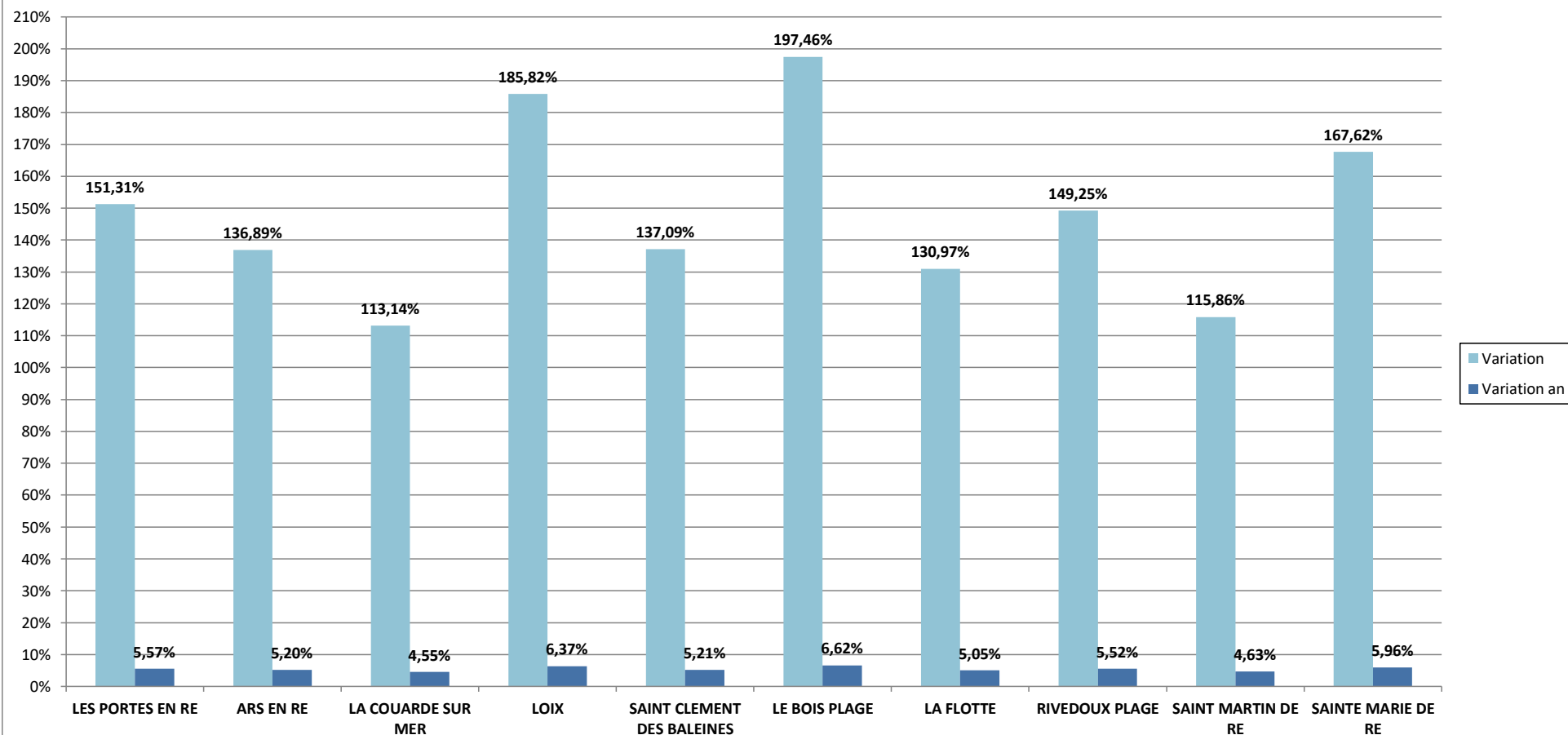




credit photo : Thierry Poletti

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Variations des montants en € entre 2002 et 2019

Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





credit photo : Thierry Poletti

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Répartition des variations des montants en € entre 2002 et 2019

Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

